

possédant la connaissance des circonstances locales, est ainsi composée par arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 7 décembre :

MM. de Baralle, architecte départemental et diocésain, à Cambrai; Du-brulle, architecte départemental de la cour d'appel de Douai; Fiévet, architecte, à Avesnes; Davelle, architecte à Dunkerque, et Lacoq à Hazebrouck.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience d'hier, avait à juger un escroc de profession, souvent condamné en France et en Belgique et sous la surveillance de la police des deux Etats. Il avait été condamné, il y a peu de jours, à deux ans de prison pour vol de numéraire, condamnation dont il vient d'appeler à Douai. Il comparait aujourd'hui sous la prévention de vol d'un trombone, d'une valeur de 80 fr. environ, que lui avait confié une cabaretière de Montaleux, pour remettre à son fils.

Cet individu, qui est mis élégamment, se défend avec habileté et même avec éloquence. Mais le tribunal ne l'en juge sans doute que plus dangereux, puisqu'il le condamne pour le vol du trombone à un an et un jour de prison, peine qui ne se confondra pas avec la précédente condamnation.

Nous trouvons dans l'Echo du Nord les détails suivants sur les appartements de la préfecture :

M. le baron Le Guay est reparti hier pour Paris, où l'appellent des devoirs de famille, et reviendra, dans une semaine, s'installer définitivement au palais de la place de la République.

Tout est prêt, du reste, pour son installation, appartements officiels et appartements privés, et les artistes et fournisseurs qui, il y a quelques jours, mettaient hâtivement la dernière main à leurs travaux, ont aujourd'hui évacué la préfecture.

Le vestibule d'honneur est admirable, avec sa colonnade en marbre rouge à chapiteaux de bronze antique, ses escaliers monumentaux et ses décorations sévères. Nos lecteurs en connaissent déjà l'agencement qui leur a été détaillé par un de nos collaborateurs. Ce qu'ils ne connaissent pas, ce sont les appartements qui viennent seulement d'être terminés et meublés : nous allons leur en donner une idée sommaire.

Le grand salon qui s'ouvre sur le péristyle du jardin est tendu en splendide damas de soie cramoisie ramagés de velours, encadré de boiseries pâles dont les délicates sculptures sont dorées. Le plafond, dont le centre s'élève en voûte, est un chef-d'œuvre de M. Hugo, bien connu à Lille par ses travaux de décoration, notamment ceux de l'église Saint-Etienne; la partie voûtée représente un ciel sur lequel se découpe une légende balustrade à jour dans laquelle entrecroissent des guirlandes et qui supporte dans quatre médaillons les portraits de Jean-Bart, de Eriassart, de Philippe de Comines et de Watteau, le portrait plus est divisé en compartiments ornés de gracieuses chutes et de rinceaux. L'aménagement est capitonné en satin cramoisi.

À droite et à gauche du grand salon sont deux autres salons de dimensions un peu moindres, dont la décoration, moins somptueuse, n'est pas moins belle : blanc et or. Dans les trois pièces, le parquet disparaît sous le même tapis moelleux où l'on enfonce comme dans la mousse et qui est assorti aux tentures.

L'antichambre qui sépare ces salons de la salle à manger et des chambres, est lambrissée en bois naturel et tendue en cuir à fleurons dorés.

La grande salle à manger est, à notre avis, l'une des parties les mieux réussies du palais. Elle se subdivise en trois sections, à l'aide de boiseries qui, en se repliant, forment une seule et immense salle pouvant réunir à l'aise cent convives à la même table. Sa décoration a été merveilleusement comprise et exécutée. Tapis, tentures et meubles vieux-vert; boiseries plafond et bois de meubles au noyer cirés. Chaque fraction de muraille est divisée en plusieurs panneaux dont le cadre est en noyer et la tenture fixée par des clous d'acier. C'est d'une sévérité élégante et d'un goût exquis.

Sur la haute cheminée se dresse un *Tavrus antique*, bronze de dimensions énormes, que flanquent deux de ces grands ifs si recherchés par les antiquaires et qui forment avec leurs innombrables pendeloques, comme deux pyramides de cristal. Au milieu de la glace, un cartel Louis XV, genre Boulle, sur sa console; sur les dressoirs deux magnifiques potiches de vieux Japon.

On traversant un corridor latéral on se rend aux chambres de la préfecture et du préfet.

La première, que suit un salon particulier tout semblable, est en cachemire bleu à palmes jaunes, meubles et tapis pareils. Les dessus de porte, peints en camaïeu, et le plafond, à décorations compliquées et légères tout à la fois, sont de petites merveilles dues, comme les décors du grand salon, aux savants pinceaux de MM. Hugot et Turin. La garniture de la cheminée est en marbre rouge. Deux flambeaux antiques flanquent la pendule. L'aspect de cette chambre est grandiose autant qu'austère, et cependant l'agencement en a été si habilement ménagé qu'elle n'a rien de la tristesse que laisserait supposer un ameublement aussi sombre. La vaste verrière qui éclaire et forme à elle seule presque toute une de ses faces y déverse la lumière à flots et en fait ressortir la suprême élégance.

Tels sont les principaux traits que nous avons saisis de ce vaste ensemble, dont la description complète nous entraînerait trop loin. M. et Mme Séguier ont leur part dans cette œuvre considérable que MM. Van der Straeten et Desrousseaux, délégués du Conseil général, ont poursuivie avec une assiduité et accomplie avec un bonheur qui méritent quelque reconnaissance. Quant à M. Marteau, le *Dans ce-machina*, l'architecte de la préfecture, nous n'avons pas attendu ce dénouement pour lui décerner l'éloge auquel il a tant de droits.

Ce que nous ne devons pas omettre de dire, c'est que les délégués du conseil général sont restés en-dessous du crédit alloué, et qu'ils ont tiré de l'industrie et du commerce locaux toutes les ressources nécessaires pour l'achèvement, l'ornementation et l'ameublement du palais départemental. Ainsi, les peintures ont été exécutées par M. Vanderwynck (vestibule d'honneur), M. Bignon (salons et salle à manger), MM. Thibaut et Clarisse (chambres); les dorures, par M. Fernand; les sculptures, par MM. Huidiez et Heyde; les travaux de tapisserie, par M. Labbé-Lepetz; les tentures par les maisons Flipo et Bouchard, de Tourcoing, et Harincoeck, de Roubaix; les tapis par les maisons Choquel, Roussel et Desrousseaux, Lortholais et Leurent; la pose du gaz, par M. Deldal; la fourniture d'antiquités (Boule, potiches et candélabres), par Mme Maillé. Les seules exceptions — indispensables, d'ailleurs, — sont : les plafonds artistiques, par MM. Hugot et Turin, de Paris; les lustres, girandoles et appliques, de M. Normand (maison Prosper Roussel, de Paris); les bronzes des salons officiels, de chez Barbedienne; et les bois de meubles de la maison Krieger.

Un détail que nous voulons ajouter, c'est que l'écusson de Lille qui figure dans la frise du grand salon n'est ni celui de l'empire, ni celui de la restauration; ce sont les armes du sceau féodal de Lille au XV^e siècle — beaucoup plus républicaines que tout ce qu'on pourrait inventer aujourd'hui — nous disait l'honorable conseiller qui les a choisis — ce qui est très-vrai. Elles portent de gueules à la fleur de lys d'argent accotée en chef de deux lions de sable (le lion de Flandre). Cet emblème des libertés communales ne pouvait être exhumé mieux à point qu'aujourd'hui.

Etat-civil de Roubaix. — PUBLICATIONS DE MARIAGE DU 28 DÉCEMBRE. — Julien Octave, 29 ans, mécanicien, et Sidonie Walmarq, 17 ans, soigneuse. — Louis Marcoux, 21 ans, marchand tailleur, et Marie Desrousseaux, 23 ans, couturière. — Benjamin Kerman, 27 ans, tisserand, et Adolphe Verdonck, 25 ans, tisserand. — Jean-Baptiste Dubar, 35 ans, marchand boulanger, et Marie Brouck, 18 ans, sans profession. — Edmond Dumoulin, 22 ans, journalier, et Céline Watteau, 25 ans, couturière. — Jean-Baptiste Haquette, 26 ans, tisserand, et Rosalie Bogaert, 22 ans, soigneuse. — Léon Desprez, 31 ans, négociant, et Zélie Lambert, 23 ans, sans profession. — Alphonse Vandembroucke, 36 ans, liieur pour tissus, et Marie Labis, 41 ans, ménagère. — Fidèle Buitelle, 25 ans, monteur de Jacquards, et Sidonie Eefebvre, 26 ans, tisserand. — Albert Deverd, 25 ans, tisserand, et Adèle Haquette, 21 ans, tisserand. — Alfred Lebrun, 29 ans, domestique, et Fortuné Quévroux, 39 ans, cabaretier. — Louis Lecomte, 44 ans, tisserand, et Rosalie Garette, 39 ans, rattacheuse. — Jean-Baptiste Deschamps, 33 ans, employé de commerce, et Marie Mesplomb, 22 ans, repasseuse. — Alfred Delaillie, 23 ans, tonnelier, et Elise Patit, 18 ans, sans profession. — Agathon Petit, 23 ans, menuisier, et Adolphe Beausire, 25 ans, sans profession. — Gilles Defoer, 23 ans, mécanicien, et Marie Biterman, 28 ans, soigneuse. — Léopold Liagre, 36 ans, tisserand, et Marie Culot, 31 ans, soigneuse. — Jean Moerman, 51 ans, menuisier, et Amélie Vanhaecke, 60 ans, ménagère. — François Devienne, 37 ans, tisserand, et François Henderick, 19 ans, soigneuse. — Emile Veldemans, 29 ans, dresseur, et Louise Desmets, 24 ans, tisserand. — Jacques Jacobs, 25 ans, tisserand, et Marie Debe, 22 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Frénaux, 27 ans, tisserand, et Anne Defesne, 22 ans, couturière. — Pierre Lecomte, 34 ans, tisserand, et Julie Baugnet, 34 ans, ménagère. — Jacques Van-Triel, 31 ans, fleur, et Wilhelmine Vander-Heyden, 21 ans, rattacheuse.

MARIAGES DU 29 DÉCEMBRE 1873. — Charles Landuyt, 38 ans, forgeron, et Marie Malfait, 29 ans, soigneuse. — Charles Belin, 35 ans, tisserand, et Elodie Van Caneghem, 26 ans, repasseuse.

Du 30. — Gustave Deschamps, 30 ans, ourdisseur, et Irma Florin, 27 ans, ménagère. — Augustin Six, 38 ans, employé d'octroi, et Florine Lomahieu, 45 ans, marchande de légumes.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 29 DÉCEMBRE. — Elise Lortholais, rue de la Posse-aux-Chènes. — Fidèle Rapaille, chemin de la Marquellerie. — Sophie Saelens, rue de la Gaîté. — Léon Jacquerie, place de l'Abattoir. — Georges Auger, rue de la Paix. — Blanche Duvinage, rue de la Guinguette. — Fernand Charles, rue Pellart.

Du 30. — Jean-Baptiste Vandercruyssen, rue des Longues-Haies. — Zulma Delahoussé, au bas de l'Enfer. — Urbain Delcloeter, rue du Luxembourg. — Louise Honoré, au Cul-de-Four. — Marthe Lecomte, rue Traversière. — Virginie Desmet, rue de Soubise.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 DÉCEMBRE. — Vincent Delporte, 34 ans, tisserand, rue de l'Hommelet. — Adèle Dupont, 64 ans, servante, rue de Vaucanson. — Julie Bonhe, 60 ans, ménagère, rue Bernard. — Eugène Bourreau, 11 mois, rue du Grand-Chemin. — Albert Picavet, 1 an, près de l'église des pères. — Mercher, présenté sans vie, rue de Magenta. — Augustin Wackens, 59 ans, tailleur, à l'hôpital. — Prosper Fauvelle, 56 ans, charretier, à l'hôpital. — Marie Colpaert, 6 mois, rue du Fontenoy. — Delporte, présenté sans vie, rue du Luxembourg.

Du 30. — Léopold Vermout, 1 mois, au Cul-de-Four. — Anne Desmettre, 74 ans, ménagère, chemin de l'Hommelet. — Achille Leroux, 1 an, rue St-Honoré. — François Vancovamburge, 70 ans, journalier, à l'hôpital.

Faits Divers

— Le *Rappel* prétend que 10,000 uniformes ont été commandés au nom de don Carlos à l'un des grands fabricants d'habillements militaires de Paris.

— Un recensement général de tous les cercles ouverts dans les départements a lieu en ce moment. Le nombre des cercles supprimés depuis le 24 mai s'élèverait, d'après l'*Ordre*, à 144.

— La police vient d'arrêter un quatrième individu prévenu d'avoir pris part à l'assassinat de Vicenzi. Elle a immédiatement remis l'inculpé entre les mains de l'autorité militaire.

— On annonce la mort de sir Richard Atwood Glaes, qui fit fabriquer le câble télégraphique sous-marin de Douvres à Calais, et qui dirigea ensuite tous les essais faits en vue de la télégraphie transatlantique.

— On a arrêté dimanche dernier, dans un garni de la rue de Pœblia, à Paris, le nommé François Mouliereau, ancien colonel de la 6^e légion de la garde nationale.

— La *Presse* publie la nouvelle suivante: «Un homme qui appartient par sa position actuelle à la grande bourgeoisie, et dont nous croyons devoir taire provisoirement le nom, se voit le point d'être rayé des cadres de la Légion d'honneur pour avoir subi, il y a dix ans, une condamnation infamante qu'il avait soigneusement dissimulée.»

THEATRE FRANÇAIS.

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE *Jean de Thommeray.*

Il y avait foule lundi soir à la Comédie-Française et non point cette foule toute aussi mêlée que brillante qui se presse les jours de premières aux théâtres du boulevard; c'était du beau et bon public; le public qui juge et apprécie en connaisseur l'œuvre des maîtres et que les noms de deux académiciens, dont les preuves sont faites depuis longtemps, avaient attiré, et voir même un peu séduit d'avance.

Malheureusement le résultat n'a pas répondu à l'attente; nous sommes forcés de constater que MM. Emile Augier et Jules Sandeau n'ont pas encore tiré tout le parti possible de cette comédie que nous avions applaudie dans le roman. Certes, il ne faudrait pas conclure, immédiatement que *Jean de Thommeray* est une pièce médiocre. Telle n'a pas été l'opinion des spectateurs; on espérait mieux, voilà tout. L'esprit fouillé dans cette comédie; mais c'est de l'esprit froid, compassé et souvent même un peu trop réaliste. L'auteur du *Fils de Giboyer* s'est trop souvent des mots à effet de cette dernière pièce en même temps qu'il étouffait son sens positivisme, les élans de tendresse et d'honnête passion qui sont le fond du talent de M. Jules Sandeau et que les spectateurs ont retrouvé et vivement applaudi au premier et au cinquième acte.

La *Revue des deux Mondes* en publiant il y a quelques mois le roman de *Jean de Thommeray* a initié le public au sujet et presque à toutes les situations importantes de la comédie de MM. Jules Sandeau et Emile Augier. Ce sujet, du reste, n'est pas nouveau. C'est toujours l'histoire du fils prodigue esclave de ses passions qui sacrifie fortune et famille à de coupables amours; mais qu'un restant d'honneur maintient au dernier moment sur le bord du précipice attendant que le repentir le ramène dans la voie qu'il n'aurait jamais dû quitter. Jean de Thommeray appartient à une de ces vieilles familles de la Bretagne qui conservent avec leurs mœurs antiques la religion de l'honneur et de la patrie. Une femme mariée l'a séduit et entraîné dans de folles dépenses. Il lui fait tous les sacrifices et quand sa passion s'est éteinte, cette femme, qui a au moins pour elle l'excuse d'un amour sincère, lui devient insupportable et un beau jour il la remplace dans ses affections par une de ces créatures sans nom dont tout le mérite consiste dans l'excentricité de la tournure et de la mise et un peu aussi dans l'absence de toute espèce de principes et d'éducation. Mais si l'épouse coupable croquait l'or à belles dents, la cocotte le dévore, et Jean de Thommeray est bientôt à peu près ruiné.

Alors il vend son titre de vicomte à un millionnaire qui lui donne sa fille en échange et se dispose à s'enrôler dans les franc-tireurs, car la guerre vient d'être déclarée. Sur ces entrefaites, il rencontre, devant l'Institut, le bataillon des mobiles bretons commandé par son père. A cette vue, le rouge de la honte lui monte au front, le remords le saisit et, poussé par le repentir, il jure de bien mourir et prend place dans le bataillon qui défile sous ses yeux. Vous devinez le reste : Jean se conduit en vaillant soldat, en bon breton et son père le pardonne.

Nous n'avons pas besoin de parler de l'interprétation; les sociétaires de la Comédie-Française sont toujours à la hauteur de leur vieille et grande réputation. Monnet-Sully est peut-être un peu prétentieux, mais ce n'est qu'un léger détail, et MM^{es} Guyon et Croisette ainsi que Gut et Maubant ont été parfaits. Un bon point aussi à M. Perrin pour les jolis décors du quatrième et du cinquième acte.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 31 décembre.
Le nonce du Pape a été reçu hier par M. le président de la République. Il était accompagné de deux gardes nobles.

On assure que le gouvernement usant du droit que lui confère l'article 33 de la loi du 10 août 1871 relativement à la répression des empiétements qui peuvent être commis par les conseils généraux sur les attributions des pouvoirs exécutif et législatif, va annuler une résolution prise par la commission dé-

partementale de Saône-et-Loire. A la suite des poursuites exercées dans l'affaire d'Autun, cette commission avait pris une délibération pour protester contre les perquisitions exercées, par ordre du parquet, chez un conseiller général, M. Bessaro.

Un certain nombre d'officiers persistent, malgré les ordres formels de l'ancien ministre de la guerre M. de Cissey, soit à publier des brochures, soit à faire des articles de journaux sans demander au préalable l'autorisation du ministre, M. le général du Barail vient de prendre des mesures pour découvrir le nom des militaires qui continuent à écrire dans ces conditions, en se dissimulant sous un nom anonyme quelconque. M. le ministre de la guerre est résolu à punir sévèrement tous les délinquants.

La cour de cassation, statuant sur un pourvoi formé par la *Dépêche*, de Toulouse, va avoir à décider très prochainement la question de savoir si les préfets ont le droit d'interdire la distribution des journaux à domicile par les porteurs de ces journaux.

On annonce le départ pour Nice de MM. Edmond Adam et Gambetta.

La commission des beaux-arts instituée par M. le ministre de l'instruction publique a tenu hier sa première séance, sous la présidence de M. de Chennevières. La commission a décidé la suppression du musée des copies. Les œuvres principales que renfermait ce musée seront envoyées, les plus importantes à l'école des Beaux-Arts, les autres aux musées des départements.

Hier est venu devant la 8^e chambre l'affaire du *Corsaire*, inculpé pour délit de publication sans autorisation. Le gérant du journal a fait défaut. L'imprimeur, M. Masquin, a présenté lui-même sa défense. Après avoir entendu M. le substitut Campenon, le tribunal a condamné le gérant et l'imprimeur chacun à 4,000 fr. d'amende.

Dans sa séance d'hier l'Académie a tenu sa séance burlesque. M. Duvergier de Hauranne a été élu directeur, M. de Viel-Castel, chancelier. Elle a en outre reçu communication de deux lettres de MM. Alexandre Dumas et Calémard de La Fayette, qui posent leur candidature. C'est décidé pour le 8 janvier qu'aura lieu la réception de M. de Loménie.

Paris, 31 décembre.
Après des observations de MM. Dréo, Guichard et Benoist d'azy, l'Assemblée adopte l'article 15 de la loi des finances, augmentant le prix des acquits à caution et des passavants.

Madrid 30 décembre. — La *Gazette* publie un télégramme du gouverneur de la province de Valladolid annonçant qu'une émeute sans importance a eu lieu à Ponsalida. Le général Moriones est arrivé à Castro de Urdiales avec son avant-garde.

Les carlistes ont à Sévill trois canons avec lesquels ils tirent sur Portugal. Des bandes de la Biscaye et de la Navarre, fortes de 15,000 hommes, sont arrivés à Castro de Urdiales avec son avant-garde.

Les carlistes ont à Sévill trois canons avec lesquels ils tirent sur Portugal. Des bandes de la Biscaye et de la Navarre, fortes de 15,000 hommes, sont arrivés à Castro de Urdiales avec son avant-garde.

Penang, 30 décembre. — Un engagement sérieux a eu lieu entre une partie des forces hollandaises et un grand corps de troupes atchinaises pendant une reconnaissance des Hollandais sur Kraton. Le but de la reconnaissance a été atteint. Les pertes de l'armée hollandaise sont modérées; celles des Atchinis, considérables. Le rajah Pedlar a renforcé la garnison de Kraton. Les Hollandais construisent de fortes batteries devant cette citadelle. Les troupes sont animées d'un esprit excellent. L'état sanitaire est parfait.

Berlin, 30 décembre. — Le *Moniteur* officiel de l'Empire d'Allemagne constate que l'Empereur a passé une bonne nuit et que son état de santé continue à s'améliorer.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 31 décembre.
(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbionnets.)
Ventes 10,000 balles; marché faible. Stock, 593,000 b.

Havre, 31 décembre.
(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbionnets.)
Ventes 900 balles; marché calme, sans changement.

Avis divers

ANVERS, 30 DÉCEMBRE. — Laines : On a de nouveau vendu aujourd'hui 178 ball. laine en suint de la Plata.

LIVERPOOL, 30 DÉCEMBRE. — Cotons : Ventes du jour 12,000 balles, dont 2,000 balles pour la spéculation et l'exportation. Marché ferme.

A livrer 1/16 en hausse.
On cote : Upland pas en dessous de bon ordi., expéd. nov.-déc 8 1/8 d., de janv.-fév. 8 1/4 d., de fév.-mars 8 5/16 d., de déo, janv. 2 3/10.

NEW-YORK, 27 DÉCEMBRE. — Cotons : Recettes pendant la semaine dans tous les ports de l'Union 216,000 balles. Exportations ditto pour l'Angleterre 52,000 balles, pour le Continent 40,000 balles. Stock dans tous les ports américains 735,000 balles.

NEW-YORK, 17 DÉCEMBRE. — Cotons : Il a régné une bonne demande pour marchandise disponible et les prix sont en hausse de 1/4 cents. On a vendu depuis 3 jours 7,271 balles dont 4,070 pour l'exportation, 2,940 pour la filature et 261 par spéculation. S/délivraison future les transactions ont été modérées, toutefois les prix se sont raffermis de 3/16 cts. Ventes 43,500 balles de 15 5/8 à 17 5/8 pour base low middling, 45 5/8 à 15 31/32 c. s/déc., 15 3/4 à 16 9/32 c. s/janv., 16 1/4 à 16 11/16 c. s/février, 16 11/16 à 17 3/32 c. s/mars, 17 à 17 15/32 c. s/avril et 17 3/8 à 17 3/4 s/mai.

Extrait du Tarif de l'Octroi

DE ROUBAIX.	
Vin en cercles et en bouteilles	l'hectolitre 16.
Alcool pur contenu dans les eaux de vie et esprit en cercles, eaux de vie et esprit en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau de vie	le litre 2.70
Bière de toute espèce et qualité et de toute provenance	le hectolitre 5.50
Vinigre ordinaire	le hectolitre 3.60
Huile de toute espèce et qualité et provenant de toutes substances excepté le dégras et l'huile de poisson non purifiée	le hectolitre 7.50
Vieilles de bœuf, vache, chèvre, taureau, veau, mouton, brebis, agneau, et chèvre, abattus en ville, sortant de l'abattoir, ou venant de l'étranger	les 100 kilogrammes 8.00
Poisson frais	le kilogramme 0.95
Poisson salé, morue et stichling séchés	le kilogramme 0.95
Libres, lapins, étouffés de toute espèce et qualité	le kilogramme 0.10
Gibier à plumes de toute espèce et qualité	le kilogramme 0.20
Pâtis de toute espèce	le cent 0.50
Melons	le cent 0.50
Amandes et noyaux d'amandes	le kilogramme 0.50
Fraises, figues, raisins, marrons et autres fruits secs	le kilogramme 0.50
Citrons, oranges et limons	le kilogramme 0.15
Charbons de bois	le hectolitre 0.15
Charbons de terre et coke	le hectolitre 0.15
Bois de l'étranger	le hectolitre 1.00
Bois à brûler non cartonnés	le hectolitre 1.00
Bois-blancs, peuplier, saule et racines à brûler	le hectolitre 0.50
Bois de toute autre espèce à brûler	le hectolitre 0.50
Ferrets de toute espèce, bandes et fausses	le cent 0.50
Gaules, guillets, piquets et ramures	le hectolitre 0.50
Chandeliers imprimés	le kilogramme 0.05
Cires et bougies en cire de toute espèce et qualité	le kilogramme 0.10
Bougies stéariques	le kilogramme 0.05
Bouteilles de verre et de grès	le cent 0.50
Demibouteilles de verre et de grès	le cent 0.50
Savons durs	les cent kil. 5.00
Savons en pâte de toute autre espèce que les précédents	le kilogramme 1.50
Colons légers et toute espèce	le kilogramme 0.50

rendue sans SANTÉ A TOUS décline par la délicateuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, gaïtres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix; des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure No. 69,924.

M^{lle} la comtesse de Chazelle de Gurgine apporte la cure d'une femme de *Gastralgia Cancer*.

Cure No. 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux; vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure No. 68,413.

M. Lacan, âgé de 7 ans de *Falysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalesciere* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalesciere chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste; les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Coillie, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris. 4075—D.

BRULEUR AUTOGÈNE

BREVETÉ S. G. D. G.

BONNAVE-DELANNOY

Rue Nain, 3, ROUBAIX

Lampes au Gaz liquide, brûlant sans verres ni mâches, seul éclairage capable de rivaliser avec le gaz, donnant le pouvoir éclairant du bec papillon, plus économique que le gaz. Cette lampe est portative, ne nécessite aucune installation. Employée avec succès dans les premières usines de Lyon.

Nous appelons particulièrement l'attention des chefs d'atelier sur notre lampe n^o 1, dite *d'atelier*. Cette lampe réunit tous les avantages recherchés depuis si longtemps : la solidité et le bon marché; supprime, en outre, l'entretien quotidien que nécessitent les lampes à pétrole, schiste ou huile, le liquide contenu dans le récipient pouvant éclairer deux semaines sans qu'il soit besoin de le régénérer. La disposition particulière de ce modèle double le pouvoir éclairant, se récipient étant disposé de manière à former réflecteur. 5077

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain

SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, LILLE